



C(Extr.)/18/1 Rev.
ORIGINAL : anglais
DATE : 6 avril 2001

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Dix-huitième session extraordinaire
Genève, 6 avril 2001

PROJET D'ORDRE DU JOUR RÉVISÉ

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Examen de la conformité de la législation de la République de la Lettonie avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document C(Extr.)/18/2)
4. Examen de la conformité de la législation de la Yougoslavie avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document C(Extr.)/18/3)
5. Examen de la conformité de la législation ou du projet de législation de tout État ou organisation ayant déposé une demande selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
6. Adoption du compte rendu de la session (si possible)
7. Clôture de la session

[Fin du document]

La session se tiendra au siège de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, à Genève, le vendredi 6 avril 2001, et s'ouvrira à 14 heures.